



PROCES-VERBAL No 9
Séance du Conseil communal
Lundi 18 juin 2018 à 20h.

Présidence : M. Christian MONGENET, Président
Procès-verbal : Mme Monique ROBIN, Secrétaire

ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal No 8 de la séance du 5 mars 2018
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Assermentations
5. Communications du Bureau
6. Préavis municipaux
 - 01-2018 : Rapport sur la gestion pour l'année 2017
 - 02-2018 : Arrêté d'imposition 2019 et 2020
7. Elections statutaires pour la période du 01.07.2018 au 30.06.2019
 - du Président
 - du Vice-président
 - des scrutateurs
 - des scrutateurs-suppléants
8. La parole à nos délégués aux associations intercommunales
9. Communications de la Municipalité
10. Divers et propositions individuelles

Scrutateurs: Mme Catherine SUTTER et M. Lorenzo CIPRIANO.

Le Président ouvre la séance à 20h., salue les Conseillers, la Municipalité, la presse et le public et dit que le Conseil a été valablement convoqué le 5 juin 2018.

Le Président demande à l'assemblée de se lever pour une minute de silence en mémoire de M. Jean-Claude TARDY.

1. Appel

La Secrétaire procède à l'appel, il ressort que 38 Conseillers sont présents.

Quatre excusés: Mmes Isabelle Chappuis Aeschlimann, Martine Guering, Bénédicte Steinhäuslin Guttierrez, M. Pascal Jotterand

Un absent: M. Hugues Salomé.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut siéger et délibérer, le Président ouvre la séance.

2. Approbation du procès-verbal N° 8 de la séance du 5 mars 2018

Le procès-verbal No 8 de la séance du 5 mars 2018 est accepté tel quel par 37 voix et 1 abstention.

Le Président en remercie son auteur.

3. Approbation de l'ordre du jour

Le Président informe qu'il y a eu une erreur dans la numérotation, le deuxième point 6 devient le point 7 et il propose des modifications :

9. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Gérard ROBIN sur l'adhésion au PALM
10. Communications de la Municipalité
11. Divers et propositions individuelles.

L'ordre du jour ainsi modifié est accepté à l'évidente majorité.

4. Assermentations

Le Président demande à M. Pierre-François DUC et M. Frédéric GLASSEY de s'avancer jusqu'au perchoir, demande à l'Assemblée de se lever pour la lecture du texte d'assermentation. Le Conseil communal se monte maintenant à 40 Conseillers.

5. Communications du Bureau

Le Président rappelle comment former les adresses courriel des Conseillers:

prénom.nom@conseil-tolochenaz.ch

Président, également president.conseil@tolochenaz.ch

Secrétaire, également secretaire.conseil@tolochenaz.ch

Le Président précise que pour les choses urgentes, il est cependant préférable d'utiliser le No fixe car il y a un répondeur à la place du portable.

M. Gérard ROBIN demande que l'adresse générique des Conseillers indiquée ci-dessus apparaisse sur le site de la Commune dans sa partie Conseil.

Le président informe que le wifi de la salle du Conseil est le No de téléphone inscrit sur le boîtier près du bureau du Président.

Le Président explique que pour l'instant l'archiviste est en arrêt, le tri des archives est donc stoppé et qu'il reprendra en septembre.

6. Préavis municipaux

01-2018 : Rapport sur la gestion pour l'année 2017.

Le Président explique qu'il sera commencé par les comptes puis la gestion.

Mme Brigitte BEGUIN, rapporteuse de la Commission de gestion, lit les conclusions du rapport sur les comptes.

Le Président ouvre la discussion et informe qu'il sera procédé chapitre par chapitre.

Cash flow 2016 – Page 2

La parole n'est pas demandée

Revenu fiscaux – Page 3

La parole n'est pas demandée

Etat des crédits – Pages 4-8

La parole n'est pas demandée.

1 Administration générale – Pages 9-11.

M. Cyril DUC, page 10 compte 112.3653.0, demande s'il s'agit bien du remplacement de la porte automatique du local des Cartons du cœur.

M. Salvatore GUARNA répond qu'effectivement, il y a la porte mais également d'autres subsides et dons.

M. Gérard ROBIN, page 9 compte 102.3114.0, demande des détails sur l'achat d'une télévision et de son meuble.

M. Eric LIN répond que c'est en remplacement du beemer dans la salle de Municipalité et qu'une télévision était la meilleure option.

2 Finances – Pages 12-13

La parole n'est pas demandée.

3 Domaines et bâtiments – Pages 14-16

M. Cyril DUC, page 14 compte 351.3141.0, relève que le budget pour le remplacement de la cuisine était de Fr. 40'000.- et le coût final est de Fr. 60'408.15 et trouve cette différence énorme.

M. Salvatore GUARNA répond qu'il n'y a pas que les travaux pour la cuisine dans ce compte, il y a également des travaux dans l'ancienne poste et le remplacement des luminaires dans la salle de Municipalité, entre autres.

4 Travaux – pages 16-20

M. Cyril DUC, page 17 compte 430.3136.1, trouve élevés les montants pour les réparations de véhicules.

M. Salvatore GUARNA répond que ceci explique le remplacement des véhicules et que c'est le montant des factures, il en donnera le détail au Conseil du 29 octobre 2018.

M. Cyril DUC, page 17 compte 420.3182.0, demande ce qu'est Géoportail et les frais d'adhésion de Fr. 2'000.- au CartoJuraLéman.

M. Robert CHEVALIER répond qu'il s'agit d'un logiciel très utile pour la police des constructions.

M. Eric LINN explique que jusque là, il y avait un autre système et que CartoJuraLéman est utilisé dans tout le district simplifiant ainsi le travail par exemple concernant les servitudes.

M. Robert CHEVALIER précise que c'est un outil régional, l'autre était cantonal.

5 Instruction publique et cultes – Pages 21-23

La parole n'est pas demandée

6 Police – Page 24

La parole n'est pas demandée.

7 Sécurité sociale – Pages 25

M. Gérard ROBIN, compte 710.3515.0, voudrait des explications sur RI & FAJE

M. Andreas SUTTER répond qu'il s'agit de participations au Revenu d'Insertion que touchent des personnes sans aucun revenu et à la Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants. La cotisation à la FAJE donne droit à des subsides.

M. Gérard ROBIN, sur le même compte, demande si « La vie d'Ici » est fréquentée par 279 personnes.

M. Andreas SUTTER demande à M. Christian STAEHLI, président de l'association, de répondre à cette question.

M. Christian STAEHLI répond qu'environ 100 à 120 personnes sont inscrites et qu'environ 80 participent aux activités.

M. Etienne FREYMOND, contrôleur des comptes de cette association, précise qu'environ 120 personnes sont peut-être venues une fois mais que seulement 50-60 cotisent.

M. Christian STAEHLI précise que les cotisations ne sont pas obligatoires mais de soutien.

M. Etienne FREYMOND ajoute que le montant de Fr. 4'185.- est versé par la Commune et qu'année après année, l'association capitalise alors qu'elle est sans but lucratif.

M. Christian STAEHLI dit que ce versement a été accepté pour une durée de trois ans.

M. Andreas SUTTER relève que certains Conseillers focalisent sur cette association alors que ce n'est qu'une participation de la Commune comme pour les autres sociétés.

8 Services industriels- Pages 26

M. Gérard ROBIN, comptes 820.4111.0 et 820.4111.1, demande où se trouvent les antennes dont le loyer est perçu.

M. Salvatore GUARNA répond qu'il y en a une sur le terrain de foot et une chez Medtronic.

M. Eric LINN revient sur CartoJuraLéman et dit que le site est disponible au public à l'adresse : <https://map.cjl.ch/> . Ce site est en train de se mettre en place et certaines couches seront publiques, d'autres réservées aux Municipalités.

M. Jean-Claude ROCHAT dit constater que dans l'exécution du budget, beaucoup de postes sont dépassés et précise que la règle est qu'avant de dépenser l'argent, la Municipalité doit en demander l'autorisation, qu'elle n'est pas en droit de dépasser le budget. Il dit que le compte 820.3142.2 relatif au remplacement des luminaires LED pour un montant de Fr. 16'605.15 n'est même pas au budget, qu'il n'est pas possible de procéder de cette manière et qu'il faut donner à minima une information au Conseil.

M. Salvatore GUARNA explique que le remplacement des luminaires a été fait selon le postulat de M. MONGENET, sans mise au budget, il admet que cela aurait dû l'être.

M. Cyril DUC, page 10 du rapport de l'auditeur, a lu que la couverture des fonds de réserve n'était pas assurée au 31.12.2017 et demande des explications.

M. Eric LINN répond qu'il va y avoir un nouveau plan comptable, qu'il y a une réflexion avec Mme Béatrice Mettraux pour mettre au point une comptabilité qui reflète correctement les dettes et le risque inhérent.

M. Andreas SUTTER répond à la remarque précédente de M. Jean-Claude ROCHAT concernant le dépassement du budget que, pour les objets intercommunaux, il est impossible d'avoir le contrôle sur tout.

M. Jean-Claude ROCHAT rétorque que sa remarque ne concernait pas des objets intercommunaux.

M. Gérard ROBIN, page 25 compte 720, demande le pourquoi d'un si grand écart entre le budget et les comptes, en particulier le compte 720.3522.0.

M. Eric LINN répond qu'il y a eu un revenu exceptionnel et que dans ce cas, le Canton en reprend une partie, ceci étant le parfait exemple des choses non maîtrisées.

La parole n'étant plus demandée, la discussion sur les comptes 2017 est close.

Mme Brigitte BEGUIN, rapporteuse de la Commission de gestion, lit les conclusions du rapport sur la gestion de l'exercice 2017.

Le Président ouvre la discussion.

M. Cyril DUC, page 4 point 3.8, subventions, demande de quoi il s'agit.

M. Salvatore GUARNA répond que ce sont les participations aux abonnements pour les transports.

M. Jean-Claude ROCHAT revient sur la décharge à la Municipalité et dit que cela ne veut rien dire, le Conseil n'ayant pas ce pouvoir ni pour lui-même ni pour la Municipalité, que les Commissions de gestion et des finances ne sont pas des commissions de surveillance, seule la Préfecture peut le faire. Il dit qu'après discussion avec Mme ARN, préfète, elle est d'accord qu'il ne doit pas y avoir cette phrase. Il dit que dans une SA, s'il n'y a pas décharge, le juge entre en scène alors que pour la Municipalité, il ne se passera rien.

M. Eric LINN répond qu'il y a également réfléchi et est d'accord sur la notion réelle de décharge, cependant, faute de directives particulières, toutes les communes utilisent ce point et indique que Mme la Préfète devra se déterminer sur cette question.

Le Président relève que toutes les associations intercommunales donnent décharge.

M. Jean-Claude ROCHAT insiste disant que ce n'est pas parce qu'il est coutume de le faire, qu'il faut le faire. Il ajoute qu'un organe élu doit respecter les règles, qu'il n'y a pas de bonne excuse, qu'il n'est pas question d'être illégal, simplement, ça n'existe pas.

M. Robert CHEVALIER dit qu'il s'agit du théorème du singe expliqué sur internet.

M. Jean-Claude ROCHAT rétorque que ce n'est pas dans la loi sur les communes.

La discussion est close.

Par 34 voix et 6 abstentions, le préavis 01-2018 est accepté.

Le Conseil communal de Tolochenaz, après avoir pris connaissance :

- des comptes 2017,
 - du préavis de la Municipalité No 01-2018,
 - du rapport sur la gestion,
- a décidé

dans le cadre du préavis 01-2018 : Rapport sur la gestion pour l'année 2017

1. d'approuver les comptes de la bourse communale pour l'exercice 2017 et le bilan tels qu'ils ont été présentés,
2. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2017.

02-2018 : Arrêté d'imposition 2019 et 2020

M. Etienne FREYMOND lit le rapport de la Commission des finances.

La parole n'est pas demandée.

L'arrêté d'imposition 2019 et 2020 est accepté à main levée par 39 voix, 1 abstention.

Le Conseil communal de Tolochenaz, après avoir pris connaissance :

- du préavis municipal No 02-2018,
 - du rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet,
- a décidé

dans le cadre du préavis 02-2018 : Arrêté d'imposition années 2019 et 2020

- d'accepter l'arrêté d'imposition pour 2019 et 2020 proposé par la Municipalité et défini dans le formulaire officiel annexé.

7. Elections statutaires pour la période du 01.07.2018 au 30.06.2019

Le Président cède sa place au Vice-président pour l'élection du Président.

du Président

M. Salvatore BONFIGLIO dit que M. Christian MONGENET se représente et demande s'il y a un autre candidat. Il lit l'art. 12 du règlement du Conseil communal et propose l'élection tacite qui est acceptée par 39 oui et une abstention.

M. Christian MONGENET est élu tacitement Président

du Vice-président

Le Président nouvellement réélu informe que M. Salvatore BONFIGLIO ne se représente plus et lui demande si c'est bien exact.

M. Salvatore BONFIGLIO acquiesce et propose Mme Christelle DOSSIOS qui accepte.

M. Gérard ROBIN propose M. Steve AESCHLIMANN qui refuse.

Le Président propose l'élection tacite qui est acceptée par 35 voix, refusée par 1 voix, 4 abstentions.

Mme Christelle DOSSIOS est élue tacitement Vice-présidente

des scrutateurs

Le Président dit que M. Lorenzo CIPRIANO se représente, que Mme Catherine SUTTER se présente comme scrutatrice.

M. Reto DORTA présente M. Frédéric ANSERMET qui accepte.

M. Cyril DUC présente Mme Laurence THEYS qui accepte.

Le Président demande aux scrutateurs de préparer 40 bulletins, de les distribuer et de les ramasser avec l'urne, intérieur préalablement contrôlé par le Président.

Le Président demande à Mme Christelle DOSSIOS et M. Salvatore BONFIGLIO de procéder au comptage des bulletins avec lui.

Proclamation des résultats :

Bulletins délivrés	40
Bulletins rentrés	40
Bulletins nuls	0
Bulletins valables	40
Majorité absolue	21
Bulletins blancs	1
M. Lorenzo CIPRIANO	34
Mme Catherine SUTTER	30
Mme Laurence THEYS	10
M. Frédéric ANSERMET	3

Mme Catherine SUTTER et M. Lorenzo CIPRIANO
sont élus scrutateurs pour une année

des scrutateurs-suppléants

Mme Christelle DOSSIOS, élue Vice-présidente, ne se représente pas et propose Mme Brigitte BEGUIN, qui accepte.

M. Cyril DUC présente Mme Laurence THEYS, qui accepte.

Le Président demande s'il y a d'autres candidats ou propositions, ce n'est pas le cas.

L'élection tacite est acceptée par 37 voix, 3 abstentions.

Mmes Brigitte BEGUIN et Laurence THEYS
sont élues scrutatrices-suppléantes pour une année

8. Parole à nos délégués aux associations intercommunales

Mme Catherine SUTTER, déléguée au Conseil intercommunal de la PRM, informe que:

- en début de la séance du 29 mai 2018, trois policiers ont expliqué le fonctionnement de police secours,

- M. Jean-Claude ROCHAT a été élu Président, donc les Conseils se tiendront à Tolochenaz,
- les rapports de gestion et des comptes ont été approuvés,
- les prochains préavis concerneront l'acquisition de 48 nouvelles radios et la demande d'adhésion à la PRM de Lully,
- à la prochaine séance, présentation sur le fonctionnement des radars.

Le Président demande pour combien d'année est élu le Président.

M. Jean-Claude ROCHAT répond qu'il est élu chaque année mais que la coutume est qu'il reste en place pendant deux ans.

M. Reto DORTA, délégué au Conseil intercommunal de l'ERM, dit qu'il n'y a eu aucune séance.

M. Christian MONGENET, délégué au Conseil de l'AIEB, dit que la séance a eu lieu le mardi 12 juin avec à l'ordre du jour les élections statutaires, les comptes 2017 qui se terminent avec un solde positif de CHF 3'194.02 et les travaux au sud de la route de la Gare à Tolochenaz qui seront faits en même temps que la réfection de la chaussée en attente de l'autorisation du Canton pour la route.

M. Salvatore GUARNA complète disant que les oppositions ont été levées mais qu'au vu des aménagements prévus, la Municipalité attend de savoir par le Canton s'il faut repasser par une mise à l'enquête.

Mme Martine BLAUTH, déléguée de l'ASIME, informe que :

- le Conseil intercommunal s'est réuni le 30 mai 2018,
- les comptes 2017 ont été adoptés
- le Comité de direction a informé de l'avancement des travaux au Centre Marcel Barbey qui seront terminés au début de juillet 2018,
- deux semaines de camp d'été sont organisées début août,
- les élèves de 7p à 9s pourront bénéficier d'une journée au festival de la salamandre,
- M. Salvatore GUARNA a été élu Président.

9. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Gérard ROBIN

M. Eric Linn présente le PALM par des diapositives. Il explique que la confédération a voulu palier à l'exode en campagne en participant aux transports en commun. La confédération a élaboré des projets d'agglomération pour réfléchir dans la globalité d'un ensemble de communes et pas chaque commune pour son compte. Dans le PALM, tous les représentants ont signé la convention sans demander l'avis aux Conseils, tout au moins, M. LINN n'a pas retrouvé de trace l'indiquant pour Tolochenaz.

Le Président ouvre la discussion.

M. Pierre DUCRET demande si la densification est vraiment, comme prétendu, une obligation de la part de la Confédération.

M. Eric LINN répond qu'en fait, les gens arrivent et qu'il faut, selon la loi, les installer sans les éparpiller dans la campagne mais uniquement dans les centres urbains.

M. Pierre DUCRET demande si la densification est une obligation exigée par la loi.

M. Eric LINN explique que 300 communes ne sont pas contentes de ne plus pouvoir densifier et que le métro a été installé et financé parce que de la population arrive.

M. Gérard ROBIN prétend que la LAT pousse à limiter le mitage mais pas à accueillir à tout va. Il dit que la convention du PALM a été signée sans l'accord des Conseillers et demande sa valeur juridique ainsi que l'intérêt pour Tolochenaz.

M. Eric LINN répond que grâce au PALM, les transports en commun sont prévus pour permettre d'arriver plus vite au centre.

M. Cyril DUC parle des subventions actuelles et demande ce qu'il en sera après.

M. Eric LINN répond qu'elles s'arrêteront en 2020, qu'un paquet de nouvelles mesures doit être étudié, qu'il n'y aura pas de PALM 2021 et la concentration va à l'exécution de ce qui était prévu repoussant à 2025 le prochain PALM.

M. Cyril DUC demande combien le PALM coûte à Tolochenaz.

M. Eric LINN dit que les frais sont payés par le Canton, par contre, Tolochenaz paie le schéma directeur soit pour région Morges environ CHF 15'000.-.

M. Steve AESCHLIMANN remercie des explications, relève que le problème n'est pas le PALM mais la loi qui oblige à la densification, demande si la crainte concernant le nombre d'habitants est fondée et comment savoir démocratiquement si les Tolochinois souhaitent être 5'000 habitants.

M. Eric LINN répond qu'il faut présenter un PPA, trois ont été présentés dont Cornachon en 1999 et précise que Sud Village est simplement une conversion de zone industrielle.

10. Communication de la Municipalité

M. Salvatore GUARNA dit que le tribunal fédéral a annulé les scrutins concernant le PQ de Cornachon et l'achat de la ferme au centre du village, deux objets liés, et explique pourquoi. Il ajoute que cela fera jurisprudence pour toutes les Municipalités de Suisse. Etant donné que la Municipalité ne remet pas en cause les projets votés, elle va rediscuter avec les propriétaires pour parler de la suite à donner à cette affaire.

11. Divers et proposition

M. Cyril DUC demande que la Commune rembourse les frais occasionnés par le recours jusqu'au Tribunal Fédéral concernant les deux votations annulées arguant que cette action défendait une partie de la population.

Le Président refuse cette requête au motif qu'elle relève du privé.

M. Gérard ROBIN se dit surpris d'apprendre que M. Pierre DUCRET et M. Matthieu THIBAUT font partie d'une commission d'urbanisme nommée par la Municipalité et qu'ils soient nommés dans la Commission ad hoc qui traite des oppositions pour lesquelles ils ont été consultés. Il demande à ce qu'ils soient remplacés par les suppléants.

M. Christian MONGENET explique qu'il s'agit d'une commission uniquement consultative nommée par la Municipalité et qu'il n'y a pas de conflit d'intérêt menant à la récusation.

M. Gérard ROBIN affirme que, pour lui, il s'agit tout de même d'une commission occulte.

M. Pierre DUCRET répond qu'elle n'est pas occulte puisqu'il en a parlé.

M. Sacha VARONE dit avoir été soulagé d'être avec des spécialistes dans cette commission et demande comment les commissaires sont choisis.

Le Président explique que le Bureau nomme des commissaires ayant des connaissances sur le sujet, si possible 1-2 dames et fait en sorte d'avoir un bon équilibre.

M. Matthieu THIBAUT dit qu'il n'a pas demandé à être dans la commission consultative, explique son fonctionnement et que c'est la Municipalité qui a formulé les réponses.

M. Jean-Claude ROCHAT rétorque que certains s'excusent de faire partie de cette commission alors que ce n'est pas honteux d'en faire partie, que la transparence doit être de mise puisque cette information est publique.

M. Eric LINN dit que c'est gênant et se demande pourquoi ce n'est pas indiqué quelque part. Il ajoute qu'il y a également la commission de la salubrité, ces commissions se réunissent avec un Municipal puis elles travaillent seules.

M. Robert CHEVALIER explique que la nomination de cette commission consultative d'urbanisme a été faite d'une manière précipitée, qu'elle n'existait pas mais était nécessaire pour un projet aussi grand que Sud Village, le premier du genre.

M. Gérard ROBIN répète qu'il n'a rien contre MM. DUCRET et THIBAUT et dit que la Commission ad hoc travaille aussi dans la précipitation avec deux conseils à deux semaines d'intervalle.

Le Président rétorque qu'il aurait dû mettre ce sujet dans le présent Conseil, il a préféré ménager les Conseillers en le dédoublant.

Le Président lève la séance 22h.32.

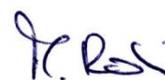
Le Président



Christian MONGENET



La Secrétaire



Monique ROBIN